

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

6 décembre 2010

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 6 décembre 2010 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Francis Plourde, conseiller
- M. Lucien Gendron, conseiller
- M. Alain Boucher, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, assiste à la session.

2010-12-0246

1. Ouverture de la session

La session est ouverte à 20h, Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste, souhaite à tous la bienvenue.

Il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Alain Boucher, d'accepter l'ouverture de la session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2010-12-0247

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Francis Plourde, d'adopter l'ordre du jour.

Le point « Affaires nouvelles » est laissé ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2010-12-0248

3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} novembre 2010

Il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Alain Boucher d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire tenue le 1^{er} novembre 2010.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. FINANCES

2010-12-0249

4.1 Acceptation des comptes à payer

Il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Yannick Bélanger :

◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois de novembre 2010 au montant de 86 905,63 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt des rapports des délégations de pouvoir

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le résumé des décisions prises durant le mois de novembre 2010, en vertu des règlements numéros 280 et 284:

Directeur général et secrétaire-trésorier	67 490,89 \$
Contremaître de voirie	18 183,56 \$
Coordonnateur des services techniques.....	603,90 \$

4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois de novembre 2010 au montant de 34 218,12 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

2010-12-0250

4.3 Affectation d'une partie des surplus non-affectés

ATTENDU que les vérificateurs externes recommandent aux municipalités, dans le cadre d'une saine gestion, d'imputer à chaque fin d'année, une somme provenant des surplus accumulés non-affectés afin de pallier à un possible ou éventuel déficit budgétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Jean-Guy Raymond, d'imputer, à l'état des activités financières 2010, 20 000 \$ provenant des surplus accumulés non-affectés. Cette somme, si non-utilisée, sera retournée aux surplus non-affectés en début de l'année 2011.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5. CORRESPONDANCE

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire, Louis-Marie Bastille.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

6. SUIVI ET RAPPORT

6.1 Rapport des employés

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, fait rapport de quelques faits saillants réalisés par les employés municipaux depuis la dernière séance du conseil :

Voirie

Déneigement
Entretien des routes (Église Sud)
Réparation et entretien des véhicules
Préparation de l'abrasif et du 0 – 3/4
Répondre aux plaintes des citoyens
Préparation budgétaire

Coordination des Services Techniques et urbanisme:

Inspections (infractions)
Surveillance cours d'eau (barrages de castors)
Urbanisme (travaux de modifications au règlement de zonage).
Inspection des ponceaux.
Préparations budgétaires

Administration :

Préparation budgétaire
Demandes de soumissions pour le budget
Procédure de recouvrement des sommes dues à la Municipalité
Rédaction de la politique de gestion contractuelle
Appels de candidatures pour la patinoire
Appels de candidatures pour le CRGB
Avancement des dossiers de bornes sèches et du camion autopompe;
Fiche d'emprunt pour le camion autopompe (MAMROT)
Entente avec la Pépinière pour la borne-fontaine
Planification du repas de Noël
Préparation du nouveau site Internet

Agent de développement :

Rencontre et travail avec la Fabrique pour l'avenir de l'église
Préparation du rapport annuel
Recrutement de nouveaux membres pour la corporation de développement
Préparations budgétaires

6.2 Rapport des conseillers

Margot Perreault informe les citoyens que la bibliothèque sera fermée en décembre.

Francis Plourde indique que la Régie Kamloup poursuit ses activités courantes (préparation pour l'hiver, formations des pompiers). Aussi, une entente définitive a été conclue avec la CAUREQ.

Yannick Bélanger dressé un rapport suite à une réunion du comité des loisirs. Un bilan financier positif a été dressé pour la fête de l'Halloween et un tournoi de hockey sera bientôt annoncé pour la période hivernale.

6.3 Rapport du maire

Le maire, Louis-Marie Bastille, indique qu'il a rencontré Jean D'Amour, député, concernant le réseau Audet et qu'une nouvelle rencontre à Québec est prévue pour le début de l'année 2011 dans le but de faire avancer le dossier plus rapidement.

6.4 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

Le maire Louis-Marie Bastille, la conseillère, Margot Perreault et les conseillers Francis Plourde, Lucien Gendron, Yannick Bélanger, Jean-Guy Raymond et Alain Boucher déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires. (art. 357 et 358 L.E.R.M.). La liste des déclarations d'intérêts est annexée au présent procès-verbal sous le numéro **2010-12-01.1**

Une copie de la présente devra être acheminée à la direction régionale du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire avant le 15 février de l'année qui suit.

7. PROJETS DE RÉSOLUTIONS

2010-12-0251

7.1 Installation de lampes de rue

ATTENDU QUE de nouveaux résidants sont installés sur la Rue Estelle, ladite rue n'ayant pas encore été nommée, ni cédée à la municipalité;

ATTENDU QUE des résidents de la Rue Rose-Henri réclament l'installation de lumières de rues;

ATTENDU QUE pour le bien-être, que la sécurité desdits résidants mais aussi pour tous les usagers potentiels de ladite route, il convient d'éclairer la Rue Estelle et d'améliorer l'éclairage de la Rue Rose-Henri;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Bélanger, appuyé par Jean-Guy Raymond d'autoriser l'installation de 2 lampes de rues dans la Rue Estelle et 1 lampe de rue sur la Rue Rose-Henri.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2010-12-0252

7.2 Subvention du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

ATTENDU que la municipalité avait obtenu une subvention auprès du Ministère des Transports du Québec pour des travaux d'amélioration sur la Rue Principale au montant maximum de 40 000 \$;

ATTENDU qu'en vertu de la l'article 937 du C.M., lors de la séance du conseil du 4 octobre 2010 le maire, Louis-Marie Bastille avait décrété la réalisation de travaux de remplacement d'une traverse de chemin sur la rue principale;

ATTENDU que l'entreprise « Albert Castonguay et Fils inc. » avait

été retenue pour la réalisation desdits travaux, et que ces travaux ont été réalisés et sont complétés à ce jour;

ATTENDU que le coût total des travaux a été facturé à la municipalité par « Albert Castonguay et Fils inc. » au montant final de 55 190,23 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Margot Perreault;

QUE le conseil de la municipalité de St-Modeste:

- approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la Rue Principale pour le montant subventionné de 52 745,48 \$ TVQ incluse, conformément aux exigences du Ministère des Transports;
- atteste que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité, et que le dossier de vérification a été constitué;
- demande le versement de la subvention de 40 000 \$ auprès du Ministère des Transports.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2010-12-0253

7.3 Approbation du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2011

ATTENDU que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Margot Perreault, que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2011, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 20 h :

- Le 10 janvier 2011,
- Le 7 février 2011
- Le 7 mars 2011
- Le 4 avril 2011
- Le 2 mai 2011
- Le 6 juin 2011
- Le 4 juillet 2011
- Le 8 août 2011
- Le **MARDI*** 6 septembre 2011
- Le 3 octobre 2011
- Le 7 novembre 2011
- Le 5 décembre 2011

* Le lundi 5 septembre 2011 (fête du Travail) étant un jour de fête (jour non juridique), la séance ordinaire sera alors tenue le jour juridique suivant, soit le mardi suivant le jour de fête.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2010-12-0254

7.4 Résultat de l'appel d'offres pour le renouvellement de l'entente pour l'entretien ménager du Centre Récréatif Guillaume-Bastille

ATTENDU QUE dans sa résolution N° 2010-01-0020, la municipalité de St-Modeste octroyait le contrat de l'entretien ménager du Centre Récréatif Guillaume-Bastille à Mme Renée-Claude Lepage pour une période de 1 an du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, renouvelable par tacite reconduction à chaque année sur une période de 3 ans;

ATTENDU QUE Mme Renée-Claude Lepage, actuelle prestataire de service a fait savoir dans les délais prescrits son intention de ne pas renouveler ledit contrat;

ATTENDU QUE la Municipalité désire renouveler ce contrat de service et a demandé dans sa résolution N° 2010-10- 0217 de lancer un appel d'offres à cet effet;

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres paru dans le dernier journal du MOT-DESTIN d'octobre 2010, aucune offre n'a été déposée avant la date limite du jeudi 11 novembre 2010 à 15 heures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Jean-Guy Raymond;

- ❖ que la municipalité fasse paraître un nouvel appel d'offre pour le service d'entretien ménager du Centre Récréatif Guillaume-Bastille pour lequel les soumissions devront être acheminées au bureau municipal au plus tard le 6 janvier 2011 à 15 heures;
- ❖ Que le présent appel d'offre soit publié sur le site d'Emploi-Québec et dans un journal local;
- ❖ que le Conseil municipal demande que Madame Renée-Claude Lepage réalise l'entretien ménager à titre temporaire le temps que nous lui trouvions une ressource pour la remplacer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2010-12-0255

7.5 Fermeture du bureau municipal durant la période des Fêtes

ATTENDU qu'à chaque année, durant la période des Fêtes, le bureau municipal est fermé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Yannick Bélanger, de fermer le bureau municipal du jeudi 23 décembre 2010 au mardi 4 janvier 2011 inclusivement. Outre les congés fériés, les employés utiliseront leur congé maladie et/ou leur banque de temps afin de combler leur semaine de congé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-12-0256

7.6 Renouvellement contrat d'entretien & de soutien applications « CESA »

ATTENDU que la municipalité de Saint-Modeste utilise les logiciels financiers de PG Solutions qui requièrent un entretien et des mises à jour régulièrement;

ATTENDU que PG Solutions nous informe que le montant du renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications, pour l'année 2011, est de 8059,27 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Jean-Guy Raymond, de renouveler le contrat d'entretien et soutien des applications, pour l'année 2011, au coût de 8059,27 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2010-12-0257

7.7 Renouvellement de la cotisation et de la licence Symphony 2011-2012 du CRSBP

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Modeste doit renouveler sa cotisation annuelle ainsi que le coût d'utilisation et soutien au logiciel Symphony, pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012, auprès du Centre régional de services aux Bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Jean-Guy Raymond, de renouveler la cotisation annuelle pour un montant total de 4 857,47 \$ taxes incluses, ainsi que le coût d'utilisation et soutien au logiciel Symphony pour un montant total de 445.97 \$ taxes incluses, auprès du CRSBP du Bas-Saint-Laurent.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2010-12-0258

7.8 Renouvellement d'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités

ATTENDU que la Municipalité considère qu'il y a de nombreux avantages à s'associer à la Fédération Québécoise des Municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Jean-Guy Raymond, de renouveler, pour l'année 2011, notre adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités au coût de 677.78\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2010-12-0259

7.9 Demande de participation à une formation

ATTENDU que la firme Innovation Groupe Conseil réalise une activité de formation le vendredi 10 décembre prochain :

« KAIZEN : Vivez l'expérience Kaizen et découvrez votre potentiel d'amélioration et de motivation des employés ! »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Francis Plourde :

QUE la municipalité de St-Modeste inscrive Mme Isabelle April, secrétaire administrative à l'atelier de formation du vendredi 10 décembre 2010 au Pavillon de l'Avenir de Rivière-du-Loup et prenne à sa charge tous les frais inhérents à cette formation, notamment les frais d'inscription de 175\$. En cas d'indisponibilité de Mme Isabelle April, il est convenu que M. Fabien Pellerin, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, suive ladite formation en remplacement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2010-12-0260

7.10 Offre de service du camp Richelieu Vive La Joie

ATTENDU que la Municipalité n'a pas de technicien en loisirs permanent, mais estime qu'il est important qu'une ressource soit disponible pour s'occuper des loisirs durant toute l'année;

ATTENDU que la Municipalité a reçu une offre de services du Camp Vive La Joie pour la supervision des loisirs à l'année pour 536 heures au coût total taxes incluses de 8602,59 \$, que copie de ladite offre de service a été remise aux membres du conseil lors d'une rencontre préparatoire et que cette offre de service répond aux besoins de la municipalité en la matière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Francis Plourde,

QUE :

- la municipalité accepte l'offre de service du Camp Richelieu Vive La Joie au coût total taxes incluses de 8602,59 \$ \$ pour un total de 536 heures durant la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 et conformément à son offre de service;
- que le coût annuel du contrat sera réindexé annuellement en vertu de l'IPC annualisé du Québec utilisé par la municipalité à chaque début d'année pour le réajustement des rémunérations;
- que l'offre sera valable sur une période de 3 ans renouvelable annuellement par tacite reconduction faute de dénonciation par l'une ou l'autre des parties 90 jours avant la date anniversaire;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2010-12-0261

7.11 Motion de félicitations au Camp Richelieu Vive La Joie

ATTENDU que lors du 21^{ème} gala d'excellence de l'Association des Camps Certifiés du Québec qui s'est déroulé le 3 novembre dernier à Magog, le Camp Richelieu Vive La joie de Saint-Modeste s'est vu décerner le prix « Coup de cœur des consultants »;

ATTENDU que le prix « Coup de cœur des consultants » est attribué par l'ensemble des consultants à la certification et récompense, parmi tous les camps visités au cours de l'année 2010, celui s'étant démarqué de façon exceptionnelle par l'ensemble de sa structure ou de son organisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Jean-Guy Raymond de :

- Féliciter les membres du conseil d'administration, la direction générale et les employés du Camp Richelieu Vive La Joie pour l'obtention de ce prix qui marque la reconnaissance de la qualité du travail fourni de toute l'équipe et aussi la grande qualité des services et des installations offertes à la clientèle.
- Remercier le Camp Richelieu Vive La Joie pour sa contribution au rayonnement de la municipalité de Saint-Modeste bien au-delà des limites de la MRC de Rivière-du-Loup;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2010-12-0262

7.12 Demande de participation financière Opération Nez Rouge

ATTENDU que la 21^{ème} édition de l'Opération Nez Rouge aura lieu du 3 au 31 décembre prochain dans la MRC de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que l'organisme nous sollicite notre appui financier pour aider au financement des coûts de l'essence des bénévoles;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Yannick Bélanger de verser un don de 50\$ à Opération Nez Rouge afin d'appuyer financièrement la participation des bénévoles à cette 21^{ème} campagne;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2010-12-0263

7.13 Politique de gestion contractuelle

ATTENDU QU'en vertu de l'article **938.1.2 du Code municipal**, toute municipalité doit adopter une politique de gestion contractuelle s'appliquant aux contrats municipaux et prévoyant des mesures pour assurer une saine concurrence entre les personnes contractant ou voulant contracter avec la municipalité.

ATTENDU QUE les mesures en question doivent viser sept (7) thèmes de préoccupation clairement précisés dans cette disposition législative, chacun de ces thèmes devant contenir minimalement deux mesures spécifiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Francis Plourde,

QUE :

- La municipalité de Saint-Modeste adopte sa politique de gestion contractuelle telle que décrite à l'annexe **2010-12-01.2** laquelle fait partie intégrante de la présente résolution;
- autorise Louis-Marie Bastille, maire, et Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tous les documents nécessaires à son adoption et à sa mise en œuvre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2010-12-0264

7.14 Demande de commandite du feuillet paroissial – Fabrique de Saint-Modeste

ATTENDU que le Conseil de la Fabrique de Saint-Modeste sollicite

à nouveau cette année, notre participation financière pour l'achat d'une annonce publicitaire dans le feuillet paroissial de la Terre à la Mer, secteur Saint-Modeste;

ATTENDU que ce feuillet offre à la population de Saint-Modeste un aperçu de la vie de notre communauté chrétienne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Margot Perreault:

◆ d'acheter une annonce publicitaire dans le feuillet paroissial de la Terre à La Mer, secteur Saint-Modeste, pour un montant total de 155\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2010-12-0265

7.15 Régularisation de deux lisières de terrain sur la route de la Station

ATTENDU qu'il a été constaté lors de la préparation des actes d'acquisition, des lots 26B-25 et 26B que deux lisières de terrain, d'environ 1.83 mètres, étaient une partie de l'emprise de la route de la Station;

ATTENDU que les propriétaires ainsi que la Municipalité désirent régulariser ces lisières de terrains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Francis Plourde :

D'accepter l'offre de régularisation de 600 \$ taxes incluses pour les deux actes, soumise par la notaire Me Julie Aubin au nom de ses clients conditionnellement à ce que cette cession soit effectuée à titre gratuit et que les frais d'arpentage et de notaire soient à la charge de la Municipalité.

D'autoriser le maire, Louis-Marie Bastille, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, à signer les actes notariés pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2010-12-0266

7.16 Disposition de biens mobiliers du service incendie

ATTENDU que le service incendie de la municipalité dispose de plusieurs tuyaux à incendie non conformes, dont certains sont endommagés;

ATTENDU que la municipalité avait reçu une offre de la part d'un citoyen pour le rachat desdits tuyaux en septembre 2010;

ATTENDU l'avis du directeur général de la Régie Kamloup à l'effet que ces tuyaux sont inutilisés et non conformes;

ATTENDU l'avis du directeur général de la Régie Kamloup à l'effet que ces tuyaux n'ont pas de valeur marchande hormis la valeur potentielle des embouts pour le prix du métal;

ATTENDU QUE dans un souci d'équité et de transparence envers l'ensemble des citoyens, le conseil avait diffusé une offre de vente

desdits tuyaux auprès de l'ensemble de la population modestoise dans le journal MOT-DESTIN avant de prendre toute décision;

ATTENDU QUE par sa résolution N° 2010-09-0198, la municipalité proposait de céder à titre onéreux trois (3) tuyaux en l'état et sans possibilité de recours de la part de l'acheteur, de longueurs respectives suivantes :

- 1 tuyau de 50 pieds
- 1 tuyau de 34 pieds
- 1 tuyau de 37 pieds

ATTENDU QU'il s'est glissé une erreur dans l'offre parue au MOT-DESTIN quand au nombre de tuyaux disponibles à la vente, et qu'aujourd'hui il convient de reconsidérer les tuyaux restants à la vente;

ATTENDU QUE l'offre reçue du citoyen pour l'achat des tuyaux ne peut être prise en considération étant donné qu'elle portait sur des tuyaux qui ne sont plus à la vente en considération de la résolution N°2010-09-0198;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Bélanger, appuyé par Margot Perreault :

QUE la municipalité propose de céder à titre onéreux trois (3) tuyaux en l'état et sans possibilité de recours de la part de l'acheteur, de longueurs respectives suivantes :

- 1 tuyau de 34 pieds
- 1 tuyau de 37 pieds
- 1 tuyau de 46 pieds

QU'une nouvelle offre de vente soit relancée dans la prochaine édition du MOT-DESTIN;

QU'un copie de la présente résolution soit adressée au citoyen qui avait fait l'offre initiale d'achat des tuyaux;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2010-12-0267

7.17 Choix de soumissionnaire pour renouvellement de l'entente pour la vérification comptable

ATTENDU QUE le contrat pour la vérification comptable octroyé à l'entreprise MALLETTTE vient à échéance le 31 décembre 2010;

ATTENDU QUE la Municipalité désirait renouveler ce contrat de services par voie de demandes d'offres de services dans sa résolution N°2010-10-0215;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les offres suivantes :

Soumissionnaire	Année 2011	Année 2012	Année 2013
MALLETTTE	5 725 \$	5 850 \$	5 950 \$
Mario Sirois	8 600 \$	9 010 \$	9 420 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	6 150 \$	6 275 \$	6 400 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Jean-Guy Raymond:

QUE la municipalité retienne l'offre de MALLETTE SENCRL selon les coûts exposés en préambule de la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2010-12-0268

7.18 Mandat à l'arpenteur-géomètre

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Modeste avait mandaté l'arpenteur-géomètre Michel Côté afin de situer l'assiette de la route Poitras avec les propriétés de M. Daniel Gagnon et Mme Hélène Michaud;

ATTENDU le rapport dudit arpenteur en date du 18 novembre 2010 selon lequel aucun empiètement n'a été constaté sur les propriétés des deux voisins;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Jean-Guy Raymond :

QUE la municipalité de Saint-Modeste mandate l'arpenteur-géomètre Michel Côté pour procéder au piquetage de l'emprise de la route Poitras avec la propriété de M. Gagnon et Mme Michaud;

QUE l'arpenteur-géomètre nous transmette avant tout commencement de travaux de piquetage une copie des consentements obtenus de la part de M. Gagnon et Mme Michaud;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2010-12-0269

7.19 Demande d'autorisation de travaux de Bell Canada

ATTENDU QUE la demande l'entreprise Bell Canada pour placer environ 1300 mètres de fibre optique du coin de la Rue Boucher vers le 410 Principale sur une structure de poteaux existante;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Margot Perreault;

QUE la municipalité autorise lesdits travaux énoncés au préambule;

QUE la municipalité de Saint-Modeste autorise la signature par Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier de l'autorisation de travaux à Bell Canada;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2010-12-0270

7.20 Renouvellement de l'entente pour l'entretien des gazons municipaux

Note : Margot Perreault, conseillère, informe les élus qu'elle est en situation de conflit d'intérêt et qu'elle se retire de la discussion et de la décision, compte tenu son lien de parenté avec un des soumissionnaires.

ATTENDU QUE le contrat pour l'entretien des gazons municipaux vient à échéance le 30 septembre 2010;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Modeste a lancé par sa résolution N°2010-10-0216 un appel d'offre pour le renouvellement dudit contrat d'entretien des pelouses municipales ;

ATTENDU les soumissions reçues à la date limite de dépôt du 30 novembre 2010 à 16 heures sont :

Nom du soumissionnaire	Montant de l'offre	Durée de validité
Gilles Couillard	1 600 \$	15 septembre 2011

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Lucien Gendron :

D'accepter la soumission de M. Gilles Couillard au montant de 1600 \$;

Adoptée à l'unanimité des conseillers votants.

8. PROJETS DE RÈGLEMENTS

2010-12-0271

8.1 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement 315

ATTENDU QUE conformément à la Loi une procédure d'enregistrement portant sur le règlement N° 315 a été tenue le 18 novembre 2010, de 9 h 00 à 19 h 00;

ATTENDU QUE en vertu de l'article 555 de la L.E.R.M, le secrétaire-trésorier doit dresser un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement concerné;

ATTENDU QUE en vertu dudit certificat, et conformément à l'article 554 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, le règlement N° 315 est réputé adopté par les personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Jean-Guy Raymond :

QUE la municipalité de St-Modeste accuse réception du certificat, émis par Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, de la procédure d'enregistrement relative au règlement N°315 intitulé : «Règlement décrétant une dépense de 315 000 \$ et un emprunt de 315 000 \$ en vue d'acquérir un camion citerne autopompe pour le service de sécurité incendie».

Le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement N°315 est annexé au présent procès-verbal sous le numéro **2010-12-01.3**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.2 Avis de motion en vue d'adopter un règlement déléguant au directeur général le pouvoir de former tout comité de sélection nécessaire pour recevoir, étudier les soumissions reçues et tirer les conclusions qui s'imposent

M. Jean-Guy Raymond, conseiller, donne avis de motion en vue d'adopter un règlement déléguant au directeur général le pouvoir de former tout comité de sélection nécessaire pour recevoir, étudier les soumissions reçues et tirer les conclusions qui s'imposent.

8.3 Avis de motion pour adoption d'un règlement établissant le budget pour l'exercice financier 2011

Lucien Gendron donne avis de motion qu'un projet de règlement établissant le budget pour l'exercice financier 2011, fixant les taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents taux de compensations pour les services et adoptant le programme triennal en immobilisations, sera présenté, au cours d'une session ultérieure du conseil, en vue de son adoption.

9. AFFAIRES NOUVELLES

RAS

10. À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

2010-12-0272

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Margot Perreault de lever la session à 21h05.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

En signant le présent procès-verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,
Maire